



## Ordonnance de télécom CRTC 2012-161

Version PDF

Ottawa, le 19 mars 2012

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	399 399A	le 26 janvier 2012 le 16 février 2012
Bell Canada	7344 7344A	le 26 janvier 2012 le 16 février 2012

Secrétaire général